DOSSIER DE PRESSE AFFAIRE LP TONY GARNIER BRON

(HARCELEMENT RACISTE ET ANTISEMITE D'UNE ENSEIGNANTE EN 2015)

Articles de presse et reportages sur l'Affaire Tony Garnier

http://www.rue89lyon.fr/2015/06/12/propos-racistes-profs-quelles-sanctions-dans-les-lycees/

https://www.20minutes.fr/lyon/1601819-20150505-bron-greve-lycee-soutien-enseignante-cible-caricatures-propos-deplaces

http://www.20minutes.fr/lyon/1605243-20150511-bron-greve-continue-lycee-tony-garnier-soutenir-prof-victime-harcelement

http://france3-regions.francetvinfo.fr/rhone-alpes/2015/05/27/bron-des-enseignants-en-greve-au-lycee-professionnel-tony-garnier-733003.html

http://www.radioespace.com/news/locales/132167/bron-le-personnel-greviste-du-lycee-professionnel-tony-garnier-ecrit-a-najat-vallaud-belkacem

https://www.lyonmag.com/article/72962/bron-le-personnel-du-lycee-tony-garnier-de-nouveau-en-greve-pour-soutenir-une-collegue-victime-d-antisemitisme

Rapport CNCDH évoquant l'affaire (page 46)

http://www.cncdh.fr/sites/default/files/cncdh_rapport_lutte_contre_le_racisme_2015.pdf

Pétition initiée en 2015 :

https://www.change.org/p/madame-najat-valaud-belkacem-reconnaissez-le-caract%C3%A8re-raciste-et-antis%C3%A9mite-des-faits-au-lp-tony-garnier?recruiter=88469385&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink

Les personnels grévistes
du lycée professionnel Tony Garnier à Bron

Madame la ministre de l'Education nationale,

Depuis des mois, une enseignante subit le harcèlement raciste d'une partie de ses élèves.

Les rapports écrits et circonstanciés se sont accumulés : propos déplacés, xénophobes et antisémites, provocations sexistes, slogans nationalistes, caricatures à caractère raciste. Ces caricatures ont été remises par notre collègue au proviseur.

Des mesures ont été prises : réunions de l'équipe pédagogique, convocations des élèves, interventions du proviseur dans la classe et auprès des parents, sanctions disciplinaires. Lors d'un entretien avec la famille d'un des élèves incriminés, notre collègue apprendra que le proviseur avait jeté les caricatures qu'elle lui avait confiées.

En dépit de ces mesures, les propos racistes ont été réitérés, ils sont devenus récurrents. Le harcèlement s'est poursuivi et amplifié.

L'équipe éducative a donc demandé la tenue de conseils de discipline. Le proviseur a refusé. Il a remis en cause la parole de notre collègue. Il a affirmé que ce harcèlement ne relevait que d'un ressenti.

Le proviseur demande à notre collègue de porter plainte, préférant ainsi mettre les élèves face à la justice plutôt qu'utiliser une mesure éducative prévue par le règlement intérieur de l'établissement. Nous ne pouvons l'accepter. C'est une démission de notre proviseur, face à une responsabilité qui relève de son autorité et de son devoir.

Une délégation de nos représentants a été reçue le 6 mai par M. l'inspecteur d'académie, en présence de notre direction. Préférant invoquer une imaginaire « fragilité » de notre collègue, il a qualifié lui aussi ce harcèlement de simple ressenti.

A l'examen objectif des faits et témoignages, des faisceaux d'éléments concordants établissent, au-delà de tout doute raisonnable, le harcèlement raciste. Cette analyse a été validée par la LICRA, qui a rencontré notre collègue et aussitôt alerté Madame la rectrice.

Nous nous sommes unis et mobilisés pour défendre notre collègue. Nous l'avons fait au nom de l'idée que nous nous faisons de notre métier, de l'école et de la République. L'école et la République sont laïques et refusent par principe toute forme de racisme.

Pourtant, dans notre lycée, même quand la direction reconnaît que des propos racistes ont été tenus à l'encontre d'une collègue, il n'y a pas « matière à conseil de discipline ».

Quand des propos racistes sont tenus contre une enseignante dans l'exercice de ses fonctions, ou quand un professeur se fait menacer ou insulter, c'est aussi la République qui est attaquée. C'est la mission de l'école de le faire comprendre à nos élèves. C'est d'abord en enseignant la citoyenneté qu'on combat le racisme. Et quand des principes républicains sont bafoués, enseigner la citoyenneté, c'est savoir les réaffirmer avec toute la force nécessaire.

Alors que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est proclamée grande cause nationale, comment accepter, Madame la ministre, que notre hiérarchie cherche à décrédibiliser la parole de la victime au lieu de prendre ses responsabilités et de soutenir ceux-là même qui sont en première ligne dans ce combat ?

Après trois jours de grève, nous reprendrons les cours à partir du lundi 11 mai, sans céder sur aucune de nos exigences : la mise en place d'un travail éducatif en direction des élèves concernés (la LICRA, qui nous a contactés pendant notre grève, souhaite établir avec nous un partenariat), les conseils de discipline demandés, ainsi qu'une garantie de réembauche pour notre collègue contractuelle, au statut précaire : elle ne doit pas être inquiétée pour la suite de sa carrière.

Nous tenons à saluer l'attitude exemplaire de cette enseignante. Elle fait preuve d'un courage immense, elle est toujours restée digne et professionnelle, malgré la violence des faits, malgré les pressions et les désaveux de la hiérarchie.

Sachant votre attachement aux valeurs qui fondent notre République, nous osons croire, Madame la ministre, que vous partagerez notre indignation et que vous saurez restaurer chez notre collègue la confiance en notre institution et lui apporter la reconnaissance qu'elle est en droit d'en attendre.

Les enseignants grévistes du lycée professionnel Tony Garnier
Bron, le 7 mai 2015

Conseil Supérieur de l'Éducation

du 26 novembre 2015

Déclaration de la CGT et la CGT Educ'action

Les attentats du 13 novembre, perpétrés sur des lieux de culture et de vie, frappent et concernent chacune et chacun d'entre nous, toutes les populations de toutes religions, origines ou nationalités et particulièrement la jeunesse.
Les attentats qui ont touché la France, frappent les populations partout dans le monde, comme à Beyrouth et en Turquie dernièrement, ou lors de l'explosion de l'avion Russe.
La CGT adresse sa compassion et sa solidarité à toutes les victimes de ces assassinats et à tous leurs proches.

Derrière ces atrocités, des discours trop souvent entendus reviennent à grands pas.
La guerre ne règle rien, au contraire. Les lieux de tensions et conflits se multiplient avec leurs cortèges de morts, de destruction, de désolation et de haine. Les multiples interventions militaires (en Irak, en Lybie, en Syrie, en Palestine, etc.), loin d'instaurer la démocratie ont généré un appauvrissement des populations avec des centaines de milliers de victimes et une impasse économique et sociale. C'est le terreau sur lequel le terrorisme se développe, poussant des populations entières sur le chemin de l'exil.

Avant la fin de la 2ème guerre mondiale, lors de la déclaration de l'OIT en 1944, l'ensemble des pays de la planète avait affirmé que seule la justice sociale serait facteur de paix. Bon nombre de gouvernements l'ont oublié et font le contraire.

La CGT réaffirme ses valeurs de paix et de fraternité dans son combat pour le progrès social, la démocratie, la liberté, la laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble.
Elle refuse toute stigmatisation des étrangers et amalgame entre immigration et terrorisme.

La CGT prend note que le Président annonce dans son discours, ne plus considérer le pacte de stabilité comme un horizon indépassable. Elle exige donc un pacte de progrès, de démocratie sociale, d'éducation, de sécurité et de paix pour toutes les populations.

Nous sommes favorables à un renforcement de la sécurité et des libertés des citoyens. Il ne faut pas confondre des moyens et des effectifs de police et gendarmerie supplémentaires avec une restriction des libertés individuelles et collectives. De même, combattre, écarter les formes de radicalisation passe avant tout par le respect des droits fondamentaux **d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'emploi.**

Ce n'est pas une quelconque modification de la constitution qui permettra de tarir les sources de financement et d'armement des terroristes. Il faut d'ailleurs souligner que l'Etat français est le 2ème pays vendeur d'armes au monde, devant la Russie et la Chine. La CGT exige l'arrêt de tout commerce d'armes avec les Etats qui entretiennent des liens avec les terroristes.

La CGT refuse que les salariés et la population française, à travers des modifications de la constitution, soient placés de fait dans un état d'urgence permanent.
Elle refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés.

Il est d'ailleurs inadmissible que le cabinet de Madame la Ministre se permette de faire des remarques sur le contenu et la date de publication d'un communiqué de presse syndical. Il est tout aussi regrettable que nous ayons dû intervenir auprès de plusieurs rectorats et chefs d'établissement suite aux entraves à l'exercice des droits syndicaux : refus d'autorisation d'absence pour participer à des réunions syndicales statutaires ou pour participer à des stages de formation économique, sociale et syndicale.

La réponse aux atrocités est dans le combat de tous les amalgames, des réactions racistes, et des stigmatisations des musulmans que ces actes visent à alimenter. Ce sera notre rôle, en tant que militantes et militants, personnels de l'Éducation nationale, auprès de nos élèves. Les personnels doivent être aidés pour répondre au défi qui est devant nous. L'école seule ne changera pas la société, mais elle peut contribuer au mieux vivre ensemble.

Mais nous attendons aussi du Ministère et des rectorats un soutien des personnels quand ils sont eux-mêmes victimes de racisme. Il est déplorable que les personnels du LP Tony Garnier de BRON (69) soient obligés de lancer une pétition pour que soit reconnu le caractère raciste et antisémite du harcèlement subi par une collègue de la part de certains élèves.

Non seulement le rectorat de Lyon refuse toujours de reconnaître formellement le caractère raciste et antisémite des faits. Mais pire encore, il sanctionne le plus lourdement possible les personnes qui ont fait grève pour dénoncer ces faits. Il applique ainsi, l'arrêt Omont en ponctionnant non seulement les jours de grève effectifs, mais également les week-ends et jours fériés de la période concernée.

Alors que le président de la république a déclaré la lutte contre le racisme et l'antisémitisme « grande cause nationale 2015 », alors que Madame la Ministre a institué le 5 novembre 2015 une « journée contre le harcèlement », cette absence de reconnaissance officielle des faits nous scandalise, comme nous sommes révoltés par le fait que le rectorat de Lyon sanctionne la solidarité.

DECLARATIONS AU MEDIAS DE M. FREY

Les propos ont été retranscrits fidèlement et sur simple demande par mail, les enregistrements des émissions peuvent être fournis
olivier.frezza@wanadoo.fr

TLM : 5 mai 2015

« Ce sont beaucoup des ressentis, c'est à dire que l'enseignante se sent, à juste titre ou non, mais en fait se sent, harcelée par ces élèves, apparemment. Si on regarde les faits, il n'y a pas de faits qualifiables pour un conseil de discipline concernant ces jeunes. Donc moi je prends de la hauteur par rapport à ça, du recul. »

France 3 édition grand Lyon : 5 mai 2015

« Un élève c'est un jeune, donc il y a parfois besoin de répétition. Les faits, s'ils avaient été évidemment qualifiables, auraient peut être conduit à un conseil de discipline pour certains. Pour l'instant nous ne sommes pas dans ce cas de figure là, nous sommes beaucoup sur du ressenti. C'est pour ça que j'ai conseillé à cette enseignante, si elle était dans le ressenti de harcèlement, de porter plainte. »

Europe 1 : 7 mai 2015 (matinale)

« J'ai signifié à cette enseignante que les événements qui sont survenus dans cette classe n'étaient pas de nature à être qualifiables pour un conseil de discipline, tout simplement il n'y a pas de contenu raciste dirigé vers l'enseignante. Ça pourrait être assimilé effectivement à un peu de chahut. Effectivement donc c'est punissable, on peut même sanctionner, ce sera fait d'ailleurs concernant ces jeunes par rapport à ça, mais en aucun cas ça ne peut être qualifiable autrement. »